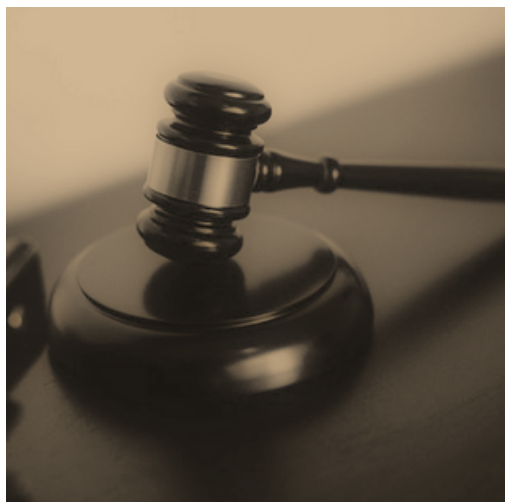


MANDATRICE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS

MME LAURE CALMEJANE



L'option DGEMC

s'interroge sur le métier de MJPM.

Le 05 décembre 2023, le lycée Lot et Bastides a permis à sa classe de Terminale DGEMC* de rencontrer Mme Laure CALMEJANE, mandatrice judiciaire à la protection des majeurs .

Le métier de MJPM

Afin d'exercer le métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, un bac +2 suivi du concours national commun permettrait d'être embauché au service de tutelle. Exercer en libérale demande 5 ans d'expérience et avoir au moins 25 ans. Les activités fréquentes d'un MJPM se traduit par la gestion des ressources et de l'administratif du public. Le salaire démarre à 1500€ en début de carrière et est géré par la préfecture pour les indépendants.

Le mandataire est un auxiliaire de justice inscrit sur des listes départementales après avoir prêté serment.

Madame CALMEJANE nous décrit son métier comme très diversifié mais aussi très enrichissant. Cette profession demeure au service de son prochain en alternant administratif et rencontre avec le public. Elle travaille au grès des RDV. Elle s'occupe de près de 75 personnes avec son associée, notamment des personnes atteintes de maladies psychiatriques, de personnes âgées ou en grandes difficultés financières. Elle les aide dans la gestion de leurs ressources et les conseille sur leurs dépenses.

Elle a un contact privilégié avec le Juge qui la mandate afin de s'occuper de personne fragiles. Elle assure le relais avec les nombreux partenaires qui interviennent dans la vie du protégé. Elle décrit un "parfait" MJPM comme mature, persévérant, empathique, patient, ordonné et rigoureux.

- **Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain, option proposée aux élèves de Terminales**
- **Valorisée en contrôle continu / coefficient 2 pour le Bac ! / Mme E Saley, professeur de DGEMC**